

reçu d'un manutentionnaire de céréales la lettre suivante:

On nous a d'abord dit l'automne dernier que le nombre de wagons placés aux élévateurs serait fonction du nombre de commandes d'expédition de chaque élévateur. Autant que je sache, cela n'a jamais été fait. A l'heure actuelle, j'ai des commandes pour 15 wagnonnées et le seul autre élévateur de l'endroit en a 5. Je devrais donc obtenir deux wagons pour chaque wagon qui lui est attribué, mais jusqu'ici on alloue un wagon à chaque élévateur.

De plus, j'ai ces commandes depuis décembre dernier sans avoir pu encore obtenir de wagons.

Cela signifie, à mon avis, qu'il règne un certain désarroi même à l'heure actuelle. Je tiens cependant à remercier, par votre intermédiaire, le contrôleur actuel des transports de la collaboration et de la politesse dont il a toujours fait preuve à mon égard, je le dis en toute sincérité. Il est inutile de blâmer quelqu'un qui s'acquitte de son mieux de la tâche qui lui est dévolue avec les moyens dont il dispose.

D'autre part, il me paraît très urgent d'établir une bien plus étroite collaboration entre le ministère des Transports, le ministère du Commerce et la Commission canadienne du blé afin de dissiper le désarroi qui règne depuis un certain nombre d'années. Certes, il y a moyen de prendre bientôt des dispositions en vue d'éviter que se répète l'état de choses que nous avons connu l'an dernier.

On a déjà signalé au cours du débat que le problème des wagons semble en bien meilleure voie de solution le long du réseau du National-Canadien que le long de celui du Pacifique-Canadien. C'est vrai dans ma région et surtout le long des embranchements du Pacifique-Canadien. La compagnie ne semble pas vouloir acheminer des wagons vers ces embranchements à moins d'y être forcée. Pour cette raison, monsieur le président, j'estime qu'on devrait s'en prendre aux fonctionnaires du Pacifique-Canadien et peut-être exiger qu'ils offrent le même service aux producteurs de céréales de l'Ouest qu'offre notre propre chemin de fer National-Canadien. Je répète que nous avons été très heureux que cette résolution soit présentée. Cependant, nous nous réservons le droit de formuler d'autres commentaires quand le bill aura été déposé.

M. Dinsdale: Je profite de l'occasion pour déclarer que j'appuie la résolution. A première vue, la mesure peut sembler une affaire de routine. Le ministre des Transports demande qu'on prolonge pour une nouvelle période de deux ans l'autorisation de rendre des règlements pour le contrôle du transport des marchandises en vrac ainsi que pour la nomination d'un ou de plusieurs contrôleurs à cette fin.

Je crois que la mesure initiale remonte à 1954. Si j'ai bonne mémoire, on avait auparavant pressé fortement le Gouvernement de prendre des mesures pour régler le problème du transport des marchandises en vrac, en particulier des céréales, afin d'en améliorer l'efficacité. A mon entrée à la Chambre, en 1951, je me rappelle que l'ancien député de la vieille circonscription de Souris, M. Arthur Ross, avait formulé des propositions en ce sens. A la suite d'observations analogues, on a fini par adopter la mesure de 1954. A ce moment-là, il s'agissait simplement de régulariser des méthodes établies par décrets du conseil. A mon avis, une mesure législative comportant des dispositions concrètes est une solution de beaucoup préférable à la méthode fortuite des décrets du conseil.

Lorsque la mesure initiale a été adoptée, on exerçait des pressions sur nos réseaux pour le transport de marchandises en vrac autres que le blé. Ces dernières années, à en juger par les discussions qui ont eu lieu à la Chambre et par les commentaires qu'on entend un peu partout, la principale difficulté, pour ce qui est du transport rapide et efficace des marchandises en vrac, tient à l'encombrement continu de céréales dans les provinces des Prairies.

C'était assurément le cas l'automne dernier. Il n'est pas nécessaire que j'insiste sur ce problème en particulier. D'autres députés l'ont déjà traité passablement à fond aujourd'hui même. Je suis en faveur d'un prolongement de la durée des fonctions du contrôleur des transports mais je veux profiter de l'occasion pour demander s'il existe réellement une pénurie de wagons-marchandises au Canada. Le ministre pourra peut-être nous donner des éclaircissements à ce sujet lorsqu'il répondra aux diverses observations des députés. Existe-t-il en réalité une pénurie de wagons-marchandises au Canada? On nous a fourni à ce sujet des renseignements contradictoires. L'ancien ministre des Transports, M. Chevrier, soutenait que non; il disait qu'il s'agissait simplement d'envoyer ces wagons au bon endroit au bon moment.

D'après les témoignages entendus par le comité des chemins de fer plus tôt cette année, je constate que le président du National-Canadien est également d'avis qu'il n'existe pas réellement de pénurie de wagons-marchandises au Canada. A propos précisément de la livraison de nos énormes récoltes de céréales, M. Gordon a déclaré que, durant la présente année-récolte, jamais le National-Canadien n'avait été incapable d'accepter les céréales que voulaient lui livrer les éleveurs de tête de ligne de l'Ouest. En ce qui concerne le nombre de wagons nécessaires au transport des céréales pendant la période